

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1889.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations au budget de l'exercice 1888.

(Voir les nos 187 et 207, session de 1888-1889, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, Président; DE LHONEUX, ALLARD et le Baron  
BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi se divise en trois parties distinctes :

La première vise les *crédits supplémentaires* sollicités par le Gouvernement :

Ils s'élèvent à :

Pour la Dette publique . . . . .	fr.	40 94
Pour le Ministère de la Justice . . . . .		18,700 »
— — des Affaires étrangères . . . . .		18,700 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .		18,458 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .		37,940 29
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .		1,278,225 21
— — des Finances. . . . .		2,625 66
TOTAL. . . . .	fr.	1,374,690 10

La seconde vise *des transferts* demandés par les Départements de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances.

L'annexe jointe à l'exposé des motifs en donne l'énumération dont il serait superflu de donner ici une seconde édition.

La troisième partie énumère *les régularisations* sollicitées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, par celui des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, par celui des Finances et pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Ici encore un simple coup d'œil sur les documents dont chaque membre de la Législature a été mis en possession, suffit pour éclairer la conscience de ceux qui veulent y puiser des renseignements.

L'ensemble du Projet de Loi a été adopté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 21 juin dernier, à l'unanimité des 71 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur de proposer au Sénat d'accorder son approbation au Projet.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron BETHUNE.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.